

L'art vénérable des transformations

Une invitation à résoudre nos contradictions par la voie rationnelle identifiée et proposée par Carl JUNG au titre de **l'inconscient collectif** — en réponse à un **manque de conscience** préoccupant face aux malfaiteurs notamment installés en Roumanie, où leurs trafics leur ont permis de se substituer de partout aux autorités de ce pays, et d'y faire régner le vol et la terreur par un totalitarisme criminel¹.

I. « Syrie », « Roumanie », même trafic d'influence

Qui peut savoir de quel trafic d'influence **les Syriens** sont effectivement victimes dans leur pays ? Et qui se soucie du trafic d'influence dont **les Roumains** sont victimes dans leur pays aussi ?

II. Deux « polarités » à prendre en compte

Cette vaine mobilisation de la communauté internationale ou son insouciance suspecte, constituent les deux polarités d'un **même manque de responsabilité** effectif, voire d'une totale démission, qui révèle pour le moins l'ignorance de l'art des transformations.

Sérieux ni trop ni trop peu

En effet, **beaucoup d'agitation** autour des contradictions² identifiées autour d'un pays, la Syrie, ne peut compenser le **manque de sérieux** constaté autour de graves questions³ nées dans un autre pays, la Roumanie — démission d'autant plus grave, ou suspecte, que cet autre pays est membre de l'Union.

Manque de conscience aggravé, par les trafics des malfaiteurs

Pour le moins, il faut savoir que la référence commode de l'AFP au « procureur général de la Roumanie » n'a **aucun sens à propos d'un pays comme la Roumanie**, où les malfaiteurs installés au pouvoir après en avoir écarté la monarchie, ont progressivement détourné toutes les lois depuis 1948⁴.

Démenti juridique absolu de la fable

La Roumanie n'est donc **pas une « jeune démocratie »** comme la presse se plaît à la décrire, mais **un régime totalitaire à caractère maffieux**, notamment caractérisé par la création de deux postes de procureurs généraux, ce qui constitue une grave tromperie, et une violation manifeste du droit.

Cécité de l'Union et des médias. A qui profite le crime ?

Par cette tromperie, les malfaiteurs disposent tout à la fois d'un observatoire pseudo-juridique leur permettant de **détourner tous les actifs** du pays sous couvert⁵ de lutte anti-corruption, d'une part, et d'autre part, ils conservent l'alibi⁶ leur permettant de détourner les actifs de l'Union européenne⁷.

la CPI a été créée pour régler ce genre de dérive

Saisie par nos soins de l'inconstitutionnalité de ce parquet maffieux, fin 2014, la CPI s'est contentée de rediriger le dossier vers ledit Parquet maffieux, prouvant par là-même un **manque de volonté** de la communauté internationale⁸, ultérieurement déploré jusqu'au Moyen-Orient⁹.

¹ C'est de cette situation intolérable que nous avons saisi la Cour Pénale Internationale en 2014 et Amnesty International en 2016, organes dont les préjugés contre la Russie semblent leur interdire toute action contre des criminels pourtant identifiés.

² En Syrie, les préjugés de l'Agence France Presse contre la Russie

³ En faisant à longueur d'année l'apologie de la principale figure de la corruption en Roumanie, la même agence France presse révèle une étonnante capacité à écrire n'importe quoi sans jamais vérifier ses sources.

⁴ Depuis leur installation en Roumanie, après avoir chassé le Roi de Roumanie, ancien « grenier à blé de l'Europe », les malfaiteurs n'ont jamais plus quitté le pouvoir

⁵ Tout procureur tenté de faire

⁶ Voilà 10 ans que les même malfaiteurs Roumains promettent de changer les choses en Roumanie, et que les malfaiteurs de la communauté internationale font semblant d'y croire, contre l'évidence du contraire

⁷ Depuis 10 ans, ce sont officiellement « 26 milliards » qui ont directement profité aux malfaiteurs roumains

⁸ Nous avons affaire à des trafics internes à l'Union européenne, voire à des arrangements plus larges.

⁹ D'où l'urgence de « sortir de la schizophrénie » (Ressource N° 74) par un réveil salutaire (Ressource N° 108).